Observatoire européen pour les PME. 2ème rapport annuel 1994

1994/2120(COS) - 07/09/1994 - Document de base non législatif

Dans cette communication, la Commission présente ses commentaires sur le deuxième rapport annuel de l'Observatoire européen pour la PME, dont l'objectif est de fournir une analyse globale de l'impact du marché unique sur les PME (principales tendances, tableau général des PME et de l'artisanat dans l'UE, création d'emploi et capital humain, capitaux et finances, innnovation et recherche). D'une manière générale, la Commission se félicite du fait que le rapport confirme ce que le Livre Blanc "croissance, compétitivité, emploi" a mis en exergue, à savoir que le renforcement de la compétitivité des entreprises - et en premier lieu, des PME qui représentent 99% des 15,8 millions d'entreprises du secteur privé de l'UE, fournissant 72% des emplois - constitue un des moyens essentiels pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois en Europe. La Commission se prononce favorablement sur les recommandations du rapport mettant l'accent sur le débat en matière d'emploi et sur le rôle des PME et des entrepreneurs dans la réduction du chômage ainsi que sur les nombreuses recommandations portant sur la promotion des échanges d'informations et d'expériences entre les Etats membres sur les initiatives nationales en cours, ces dernières étant d'ores et déjà retenues dans le "Programme intégré PME et artisanat". D'autres recommandations telles que le développement d'un programme européen de promotion de l'esprit d'entreprise pourront être examinées dans le cadre la mise en oeuvre du Programme intégré. Quant au travail futur de l'Observatoire, il devrait être davantage axé sur le suivi de la participation des PME au marché intérieur. A cette fin, il serait soiuhaitable d'adapter la structure des prochains rapports afin qu'ils reflètent davantage le résultat de ce suivi. La Commission estime que l'Observatoire a vocation à constituer l'une des sources analytiques les plus importantes en vue d'élaborer des propositions pratiques pour la mise en oeuvre effective du marché intérieur pour les PME.